

ASPRO

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES
PROFESSIONNEL·LE·S DU SPECTACLE VIVANT

Rapport d'activité

2025

ASPRO est une ASBL créée en 2017 afin de regrouper et de représenter les professionnel·le·s du spectacle vivant au Luxembourg.

Elle a pour but de faciliter le contact et l'échange entre ses membres et d'améliorer leur statut et leurs conditions de travail.

L'association est composée de membres actif·ve·s qui exercent leur activité professionnelle principale, en tant qu'indépendant·e·s ou à leur propre compte, dans le secteur du spectacle vivant, que ce soit sur, devant ou derrière la scène.

Photos : AAPL, Bohumil Kostohryz © boshua, Jessica Theis, Claire Thill, Clio Van Aerde

Membres du Conseil d'administration 2025

Ela Baumann

Brian Caillet

Jill Christophe

Frédérique Colling

Modestine Eketé

Piera Jovic

Nora Koenig

Elsa Rauchs

Konstantin Rommelfangen, trésorier

Paul Schumacher

Anne Simon, vice-présidente

Clio Van Aerde

Claire Wagener, présidente

Peggy Wurth

Meva Zabun

Membre cooptée : Claudia Urhausen

Administration d'ASPRO : Jill Christophe

Coordination des activités d'ASPRO : Claire de Boursetty

ASPRO

12, rue du Puits
L-2355 Luxembourg

www.aspro.lu
info@aspro.lu

ASPRO est une association sans but lucratif qui a pour vocation de réunir les professionnel·les indépendant·e·s exerçant les différents métiers du **SPECTACLE VIVANT**, d'agir légitimement en leur nom et de défendre d'une seule voix leurs intérêts communs, à la fois devant les décideurs publics, auprès des structures culturelles et dans les médias.

ASPRO a été créée en avril 2017. Depuis, elle a travaillé à sortir de leur isolement relatif grand nombre de professionnel·les des différents métiers en les incitant au dialogue. Elles·ils ont débattu et échangé sur les difficultés auxquelles elles·ils sont confronté·e·s dans leurs métiers respectifs. Ensemble elles·ils ont relevé les problèmes et difficultés de leur réalité professionnelle, ce qui a permis de constituer une liste de chantiers auxquels ASPRO s'attaque urgemment. Les membres d'ASPRO ont également commencé à réfléchir aux défis futurs afin d'inciter à des changements au niveau du fonctionnement même de la création dans le secteur spectacle vivant.

En tant que membre de l'ULASC (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel), **ASPRO** œuvre ensemble avec les autres associations pour l'amélioration des conditions de travail des professionnel·les du secteur culturel.

En tant que membre de MOSAIK Kultur Inklusiv, **ASPRO** s'engage pour une scène culturelle plus inclusive au Luxembourg.

En 2025, **ASPRO** s'est consacrée en priorité aux **chantiers** suivants :

- ☐ La rémunération et les négociations tarifaires avec les structures productrices
- ☐ La santé mentale
- ☐ La danse
- ☐ L'abus de pouvoir
- ☐ L'écoresponsabilité et la durabilité
- ☐ L'inclusion des artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques
- ☐ Les questions de nos membres relatives aux compagnies

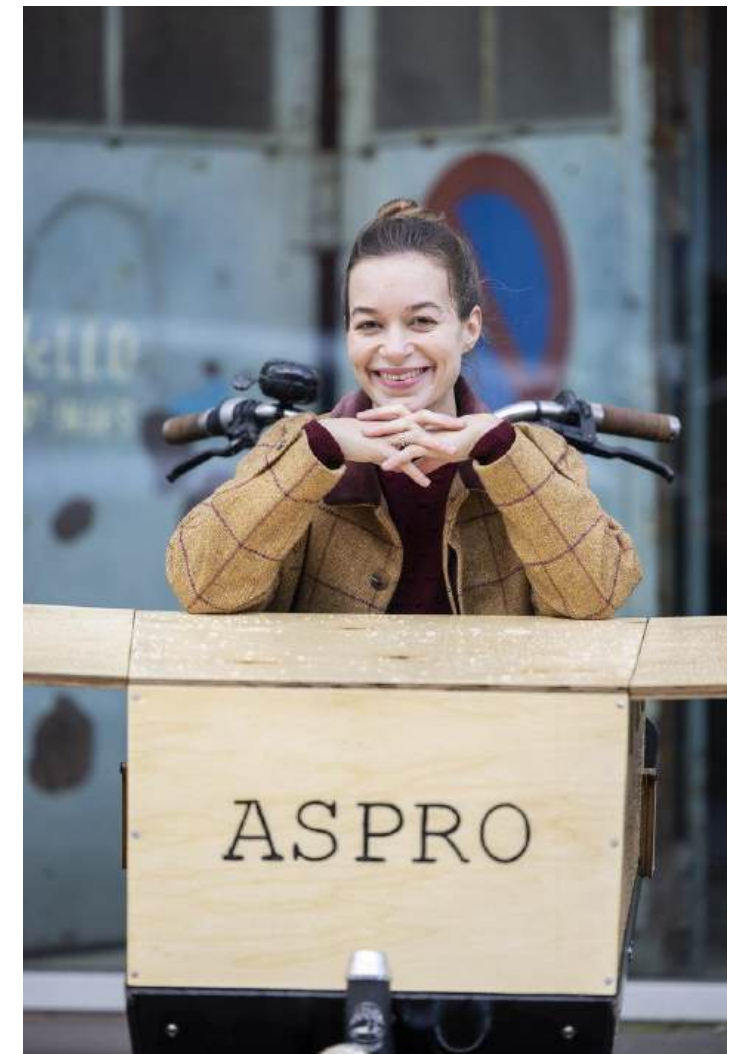
Après son [Glossaire des Métiers du Spectacle Vivant au Luxembourg](#), ASPRO vient de publier en mars 2026 une [6^e édition de ses Recommandations tarifaires](#), la première édition datant de 2021.

Mot de la présidente

Léif Frënn*dinne vun der ASPRO,

Zesummen op e Joer zrëckzekucken ass ëmmer en iwwerraschenden Exercice. Et gesäit een déi Saachen, déi ee scho bal nees vergiess huet, well d'Aktivitéiten ëmmer weiderginn an eise Schaffrhythmus eis no vir kucke léisst. Et gesäit een awer och déi Saachen, déi een op déi eng oder aner Manéier markéiert hunn an déi nach ëmmer present sinn.

Ufänke wéilt ech mat de strukturellen Ännerungen, déi d'ASPRO 2025 erlieft huet. Mam Claire de Boursetty hu mir eng zweet Salariée an der Héisch vum 8 Stonnen d'Woch an eist Team erageholl. Zesumme mam Jill Christophe, dat weiderhin a sengen 10 Stonnen d'Woch d'Administratioun vun der ASPRO assuréiert, erlaabt dës Erweiderung eis, d'Aktivitéit vum eisen Aarbechtsgruppe besser ze suivéieren. D'Tätégkeet vum eise Salariéeë limitéiert sech awer net op den Encadrement vun der Administratioun a vum eisen Aktivitéiten. En zentralen Deel vum hirer Aarbecht ass d'Begleedung vu Memberen, déi an hirem Beruff mat Situatiounen konfrontéiert sinn, déi keng Léisungen innerhalb vum den artisteschen an institutionellen Ekippe fannen. Mir stelle leider fest, dass ëmmer méi Fäll un eis erugebroe ginn, déi sech innerhalb vum enger Ekippe esou zougespëtzt hunn, dass op där Plaz kee Gespréich a keng Eenegung an Aussicht stinn. An Ofstëmmung mat eisem CA begleeten eis zwou Salariéeën dës Situatiounen a passen dobäi op d'Lëtzebuerger Gesetzgebung, op déi kontraktuell Ofmaachungen an op d'Gläichgewiicht an de Muechtverhältnissen op. Mir gesinn an dëser Begleedungsarbecht de Kär vum eiser Associatioun, mee nawell ass d'Feststellung, dass d'Zuel vum eisen Doleance klëmmt, beonrouegend. Mir encouragéieren all eis Memberen, sech ëmmer nees iwwert hir Rechter z'informéieren an sech konstant dofir anzesetzen, dass Konfliktsituatiounen a Sträitpunkten op eng fair Aart a Weis geléist an den implizéierten Artiste gerecht ginn.



Léisungsweeër unzedenken an ëmzesetzen ass och d'Hauptuleies vun eisen zuelräichen Aarbechtsgruppen. Dacks entstinn dës Gruppen aus de Besoin'en, déi um Terrain wouer geholl ginn. All Aarbechtsgrupp geet op déi Froen an, déi an eisen Aarbechtsverhältnissen ëmmer erëm opkommen an op déi mir zesumme probéieren z'äntweren. Am Joer 2025 gouf et 44 Treffere vun eise verschiddenen Aarbechtsgruppen. Dorënner ginn et der, déi sech punktuell mat engem Thema ausernanersetzen an duerno clôturéiert ginn, wéi awer och déi lafend Gruppen, déi sech zu deene Momenter kuerzschléissen, zu deene wichteg Ännerungen ustinn.

Dës Ännerungen oder Ännerungswënsch droe mir natierlech och bei eis institutionell Partner. An Ofsprooch mam Kulturministère leeë mir eis Schwéierpunkte fest, wéi zum Beispill d'Aarbecht ronderëm d'Charte de Déontologie an d'Gestaltung vun enger Instanz, déi hir Applikatioun um Terrain encadréiert. Mat der TheaterFederatioun stounge mir 2025 och an engem konstruktiven Dialog, deem et erméiglecht huet, déi automatesch Indexéierung vun den ausgehandelte Mindesttariffer op- an hannert der Bün an engem Accord festzehalen. Mir gesinn d'Resultater vun eisem Asaz a maachen eis dofir weiderhi staark, fir dass och de Prinzip vun der Unerkennung vun der Berufserfahrung eng Iwwersetzung an eisem Milieu fënnt.

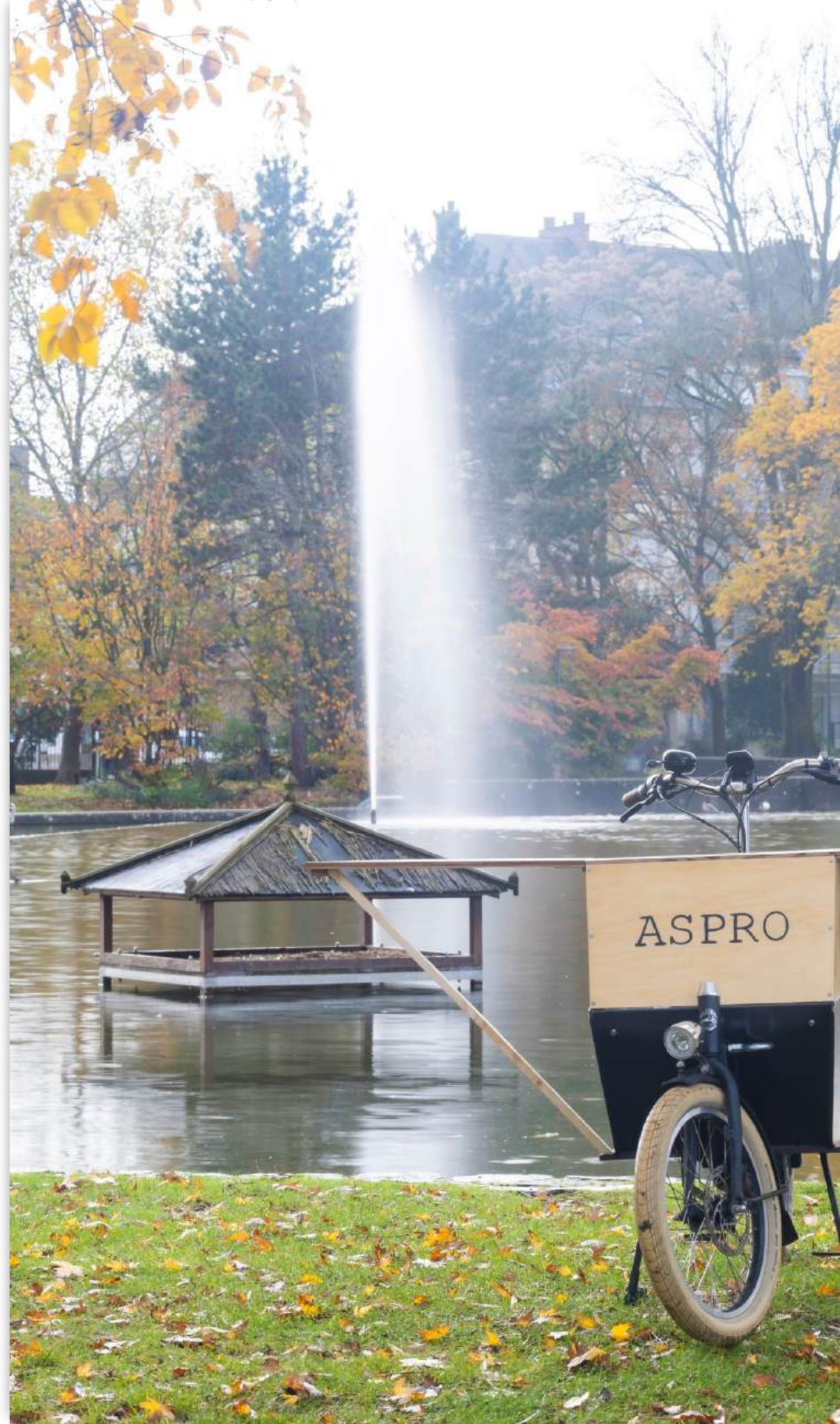
Réckbléckend sinn am Joer 2025 fir d'ASPRO wichteg Etappen um Wee zu méi sécheren a méi fair gereegelten Aarbechtsverhältnissen zrëckgeluecht ginn. Eis intern Entwécklung an eist Wuessen ass ausschlaggebend, fir dass mir d'Berodung vun eise Memberen, d'Aktivitéite vun eisen Aarbechtsgruppen an d'Liewe vun der ASPRO op engem héijen Niveau kënnen halen. Mir sinn iwwert d'Joren awer och Zeie vun deene méi problematesche Situatiounen op- a virun allem hannert eise Büne ginn, a mir hunn eis et ëmmer zum Zil gesat, aus deene Situatiounen ze léieren. Nëmmen esou kënne mir all déi Beruffer, déi mir vertrieben, besser schützen an all eise Memberen erlaben, hir Aarbecht a gudde Konditiounen ze leeschten. Hei geet et natierlech net nëmmen ëm déi materiell Bedingungen, mee ëm de respektvollen Ëmgang an eisen Ekippen. Mir sinn iwwerzeegt, dass d'Ëmfro ronderëm d'Santé Mentale, déi 2025 ausgeschafft gouf, eis vill Piste wäert liwweren, wéi mir an Zukunft op eng gesond an nohalteg Aarbechtswelt uechte kënnen.

Ech soen op dëser Plaz all eise Memberen an all eise Partner e grouse Merci fir hiert Engagement. All Austausch, dee mir zesummen hunn, kann zu konkreten Ännerunge féieren. Ëmsou méi wichteg ass et, dass mir dësen Austausch oprecht erhalen, deels och an engem conviviale Kader, wéi zum Beispill bei eise Stammdëscher, an deem mir eis kenneléieren a vunenee léieren. E besonnesche Merci soen ech dem Jill Christophe an dem Claire de Boursetty, déi an hirer Aarbecht op all Detail oppassen an sech vun Häerze fir d'Wäertschätzung vun all Aspekt vun eise Bünekënscht asetzen.

Claire Wagener

Les activités d'ASPRO en 2025

❑ Les membres d'ASPRO en 2025	7
❑ Les sujets traités en 2025	
▪ La rémunération	11
▪ L'abus de pouvoir	13
▪ L'écoresponsabilité	14
▪ La danse	15
▪ Les compagnies	16
❑ Les projets d'ASPRO en 2025	
▪ L'inclusion	18
▪ La santé mentale	21
❑ Les relations externes d'ASPRO en 2025	
▪ Le Ministère de la Culture	23
▪ L'ULASC	24
▪ Kultur lx	25
▪ MOSAIK	26
❑ ASPRO en interne en 2025	
▪ L'équipe salariée d'ASPRO	28
▪ Réunions	29
▪ Séance d'information : pension	30
▪ Services aux membres	31
▪ Assurances	32
▪ Doléances	33
▪ Communication	34





Les membres d'ASPRO en 2025

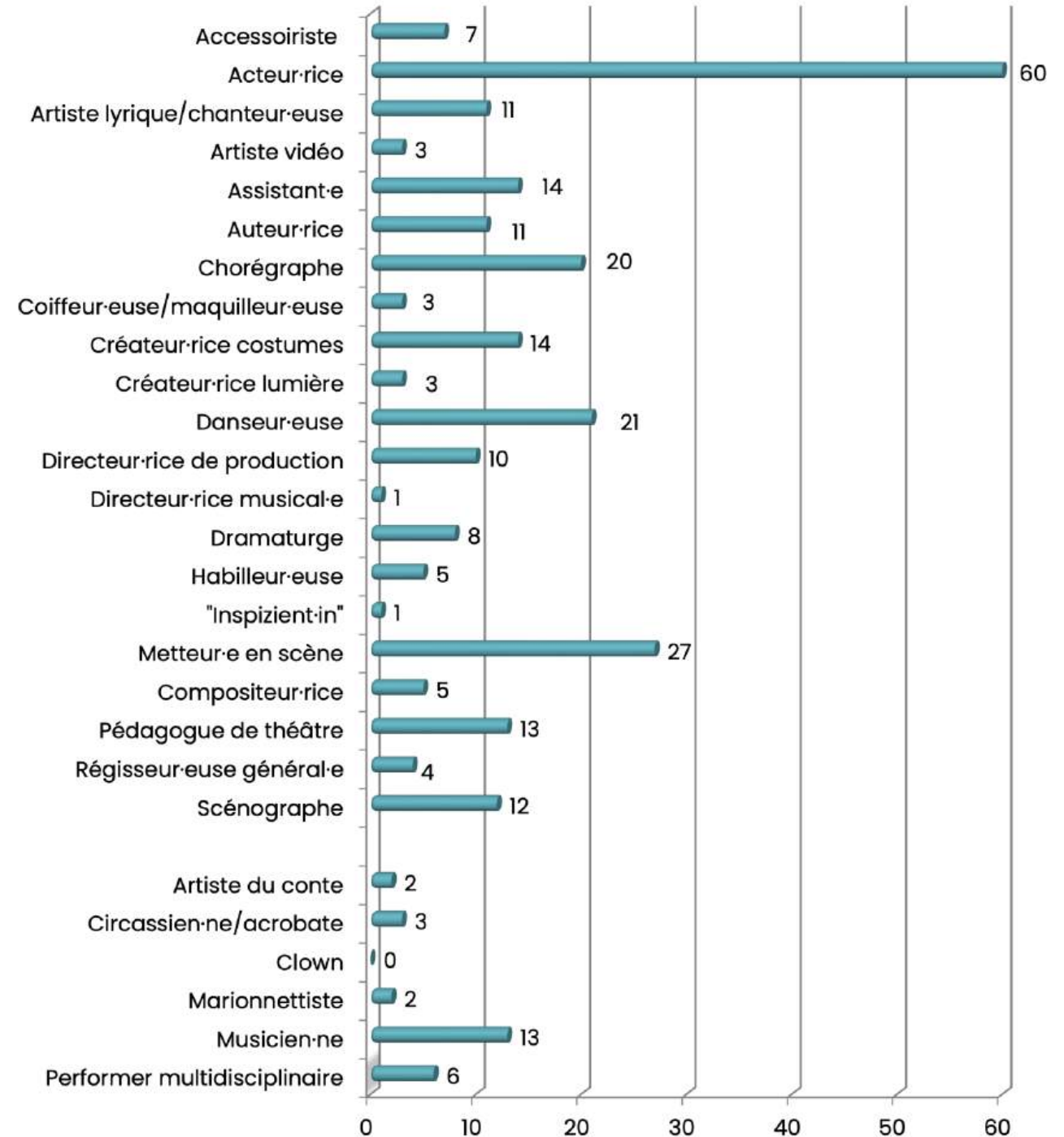
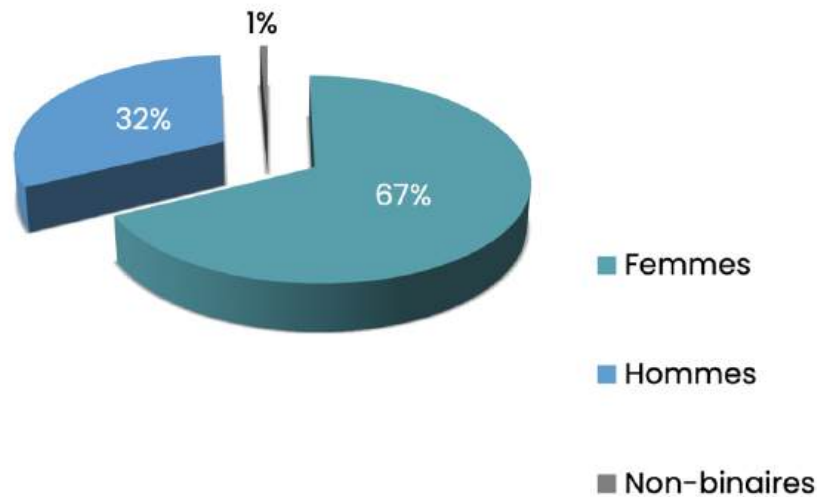
Les membres d'ASPRO en 2025

Conditions d'admission :

peuvent devenir membre d'ASPRO toutes les personnes qui exercent en tant qu'occupation principale un métier du spectacle vivant à titre d'indépendant·e.

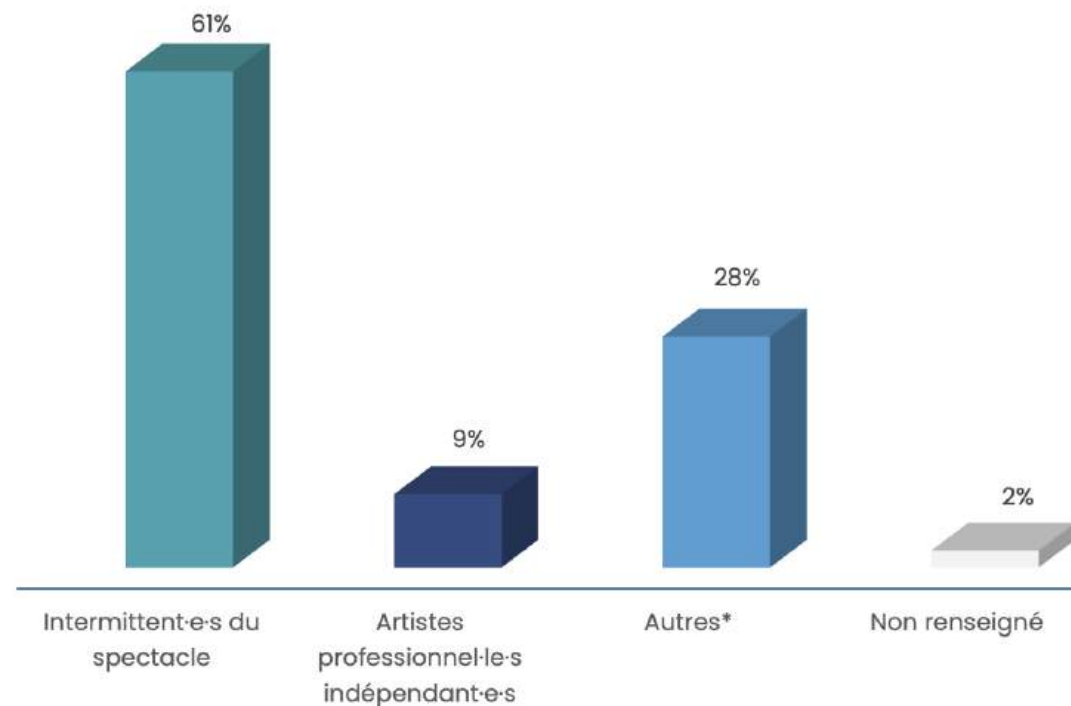
Membres affilié·e·s en 2025 : 145

Membres affilié·e·s en 2024 : 141



Les membres d'ASPRO en 2025

La majorité des professionnel·le·s du spectacle vivant représenté·e·s par ASPRO bénéficient des mesures de soutien proposées dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2014 : la grande majorité (88 personnes) en tant qu'intermittent·e·s du spectacle, 13 personnes en tant qu'artistes professionnel·le·s indépendant·e·s. 41 membres ne profitent pas de ces mesures : dans cette catégorie (Autres*) se retrouvent des travailleur·euse·s intellectuel·le·s indépendant·e·s résidant au Luxembourg, des personnes dont le dossier de demande auprès du Ministère de la Culture est en cours et des personnes résidant à l'étranger ayant ou non le statut d'intermittent·e dans un autre pays (France, Suisse...). 3 personnes n'ont pas répondu aux sondages internes d'ASPRO.





Les sujets traités par ASPRO en 2025

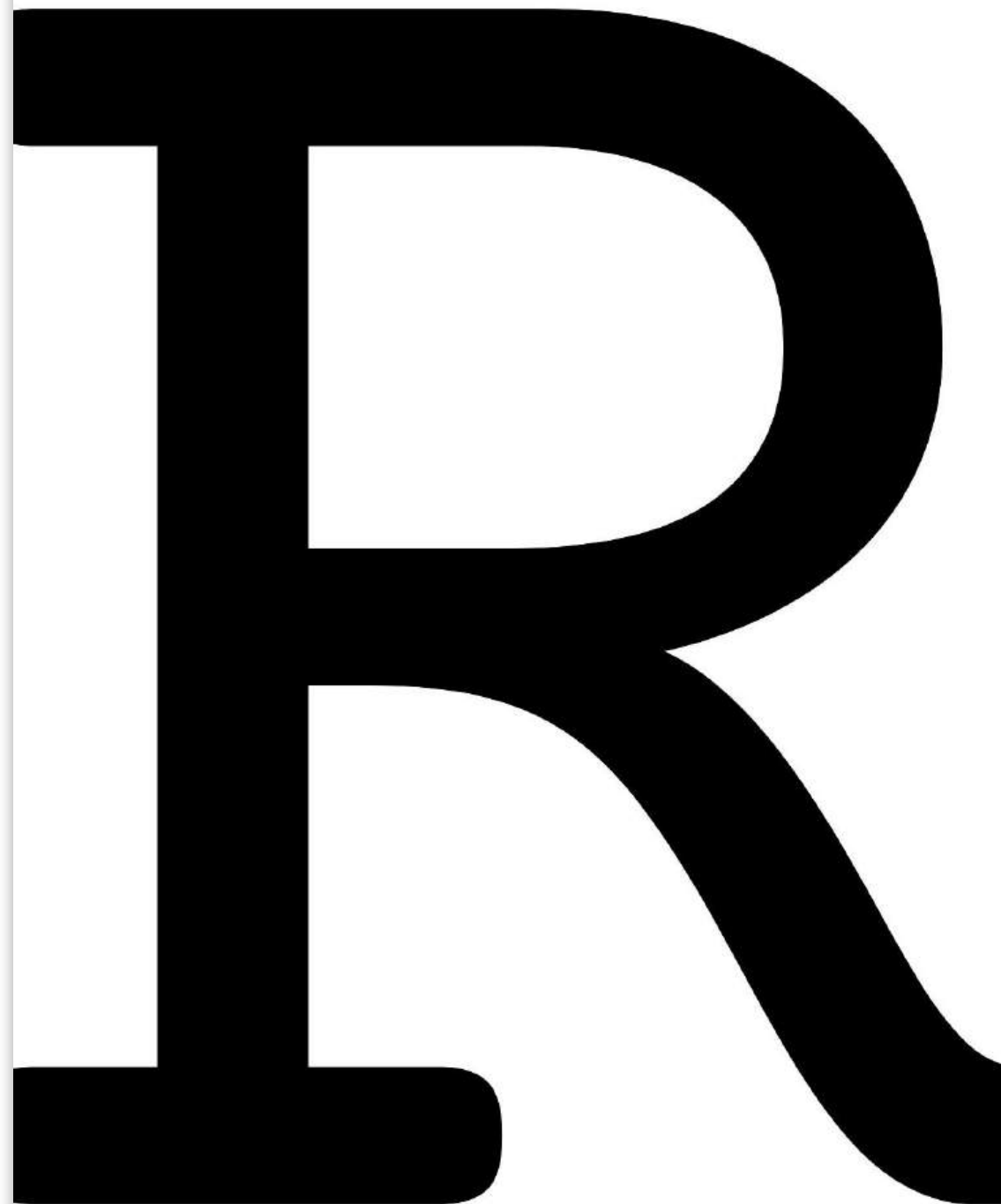
La rémunération des professionnel·le·s du spectacle vivant

RECOMMANDATIONS TARIFAIRES – 6^e édition

Après une révision complète de ses RECOMMANDATIONS TARIFAIRES en mars 2025, ASPRO a procédé depuis à deux rééditions pour suivre l'indexation et pour inclure le nouvel accord de minima signé avec la Theater Federatioun en décembre 2025.

ASPRO souligne toujours l'importance de **distinguer les RECOMMANDATIONS TARIFAIRES d'ASPRO des Minima tarifaires sectoriels négociés avec la Theater Federatioun** et continue de s'engager pour une rémunération prenant en compte l'ancienneté des professionnel·le·s du spectacle vivant.

La **6^e édition de nos RECOMMANDATIONS TARIFAIRES** est consultable sur notre site.



RECOMMANDATIONS TARIFAIRES

Sixième édition



La rémunération des professionnel·le·s du spectacle vivant

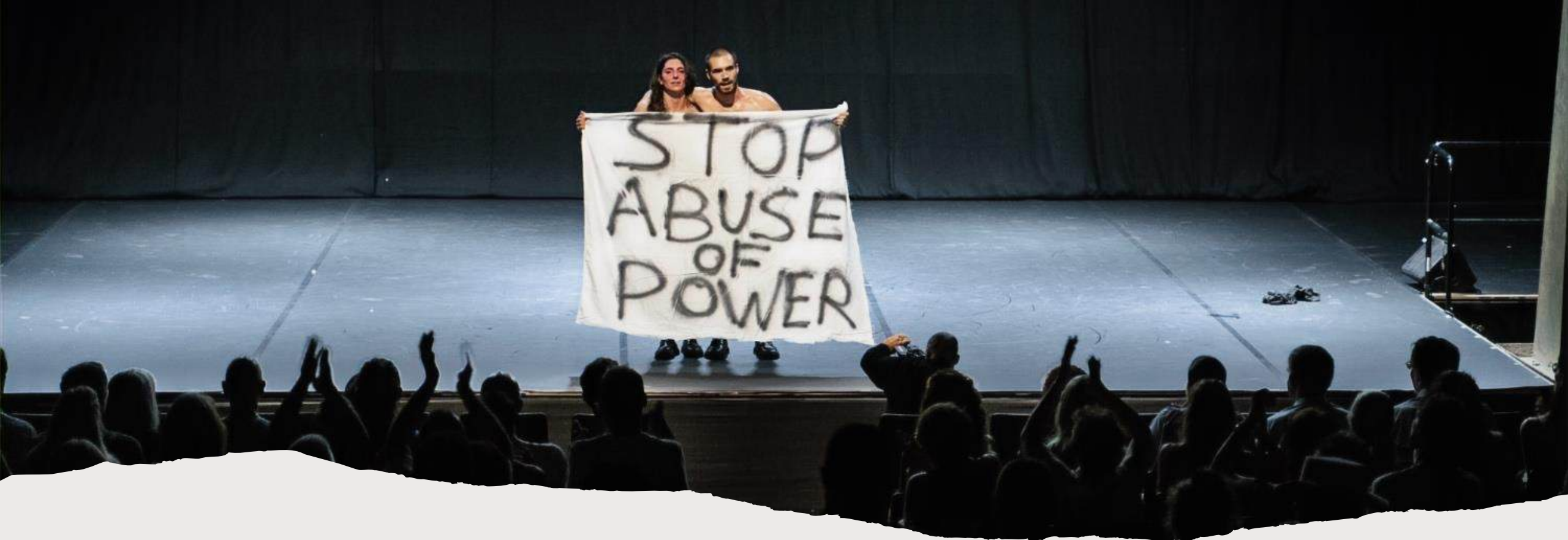
Négociations avec les producteurs

Comme il avait été convenu lors de la signature de l'accord sur les tarifs minima pour les métiers derrière la scène en juin 2024, ASPRO et la Theater Federatioun ont repris les négociations en juin 2025 afin de trouver un accord sur la revalorisation des tarifs minima par rapport à l'augmentation des prix et du coût de la vie. Ces pourparlers ont abouti le 18 décembre 2025 à la signature des **Minima tarifaires sectoriels négociés**. Désormais, il n'existe plus qu'un seul accord valable pour tous les métiers, sur et derrière la scène, ce qui correspond au principe d'ASPRO de ne pas faire de distinction ou de hiérarchie entre les métiers qui travaillent ensemble au service d'une même œuvre artistique. Une grande avancée de cet accord est **également l'indexation automatique des tarifs minima** : à chaque nouvelle tranche d'index, les tarifs seront revus automatiquement à la hausse (+ 2,5%).

ASPRO a pour mission de protéger ses membres et de veiller à ce que les **Minima tarifaires sectoriels négociés** soient respectés. Si tel n'est pas le cas, les membres peuvent **nous alerter** à tout moment. Nous portons une attention particulière aux métiers derrière la scène pour lesquels nous constatons régulièrement des manquements aux accords. ASPRO reste en contact à ce sujet avec les structures productrices à travers la Theater Federatioun ainsi qu'avec le Ministère de la Culture et son comité de déontologie.

Les **Minima tarifaires sectoriels négociés** peuvent être consultés sur notre site.

Les négociations tarifaires avec la Theater Federatioun continueront en 2026, not. autour des tarifs pour ateliers/workshops ainsi que de la rémunération des périodes de résidence.



L'abus de pouvoir

Créé en 2022, le groupe de travail **Unmute Power Abuse** a pour objectif la **sensibilisation autour des abus de pouvoir dans le secteur du spectacle vivant**, la mise en place ponctuelle de manifestations (rencontres, débats...) et cherche à créer du lien entre les différent·e·s acteur·rice·s du secteur ainsi qu'à encourager, sur le long terme, l'émergence de « safe spaces ». Anne Simon est la représentante d'ASPRO dans ce groupe de travail.

En décembre 2025, les structures productrices, resp. représentantes de structures productrices (neimënster, TROIS C-L Maison pour la danse, Theater Federatioun) ont décidé, dans une démarche de cohérence, de quitter le groupe de travail composé par ailleurs d'artistes individuel·le·s et de membres d'ASPRO. Il a été convenu de prévoir un échange régulier entre le groupe de travail et ces structures. Le défi du groupe de travail pour 2026 sera de se réorganiser et de définir des priorités pour le court et moyen terme.

ASPRO s'est proposée de prendre temporairement en charge le site internet (www.unmute.lu) et la gestion de l'adresse mail mise en place pour faire part d'expériences d'abus de pouvoir en tant que témoin ou victime : contact@unmute.lu. Ces témoignages seront traités de manière anonyme.

L'écoresponsabilité

Le groupe de travail « écoresponsabilité et durabilité » de la Theater Federatioun

Peggy Wurth représente ASPRO dans ce groupe de travail organisé par la Theater Federatioun auquel participent des artistes individuel·le·s ainsi que des employé·e·s des grandes structures membres de la Theater Federatioun. La coordination du groupe de travail est réalisée par Céline Schall grâce au **projet Interreg eLo**. Il s'est réuni 3 fois en 2025.

Peggy Wurth et Céline Schall ont continué en 2025 leur travail sur les **fiches à destination des différents départements du théâtre** (de l'administration à la communication en passant par la construction de décors, la réalisation de costumes et accessoires...) **pour travailler de manière plus durable et plus éco-responsable** avec des mesures très concrètes et pratiques. Ces fiches sont publiées sur le site : <https://elo.lu/la-boite-a-outils/>.

Malheureusement il n'y a pas eu jusqu'à présent de consensus au sein de la Theater Federatioun pour se mettre d'accord entre structures productrices sur un manifeste général en matière d'engagement écoresponsable.

Côté très pratique, un **groupe Whatsapp** a été créé **pour échanger ou trouver du matériel** ou des éléments pour accessoires, costumes et scénographies. Les membres d'ASPRO intéressé·e·s par ce groupe peuvent contacter Peggy Wurth. Une première version d'une **ressourcerie virtuelle appelée Ecothèque** a été mise en place sur le site : <https://elo.lu>. Ceci en vue de la réalisation du **rêve d'une grande ressource**, d'un lieu de stockage et d'échange pour décors, costumes et matériel technique...

Plusieurs membres d'ASPRO ont participé les 30 et 31 octobre 2025 à une **formation pour des scénographies et productions durables** organisée par eLo : <https://elo.lu/les-formations/>.





La danse

ASPRO a observé dès le début de ses activités que les conditions de travail dans le secteur de la danse sont moins bonnes que celles dans le secteur du théâtre.

Maintenant qu'ASPRO a mis en place des bases communes à tous les secteurs (en matière de rémunérations et de conditions de travail), ASPRO a décidé de répondre concrètement aux problématiques propres aux danseur·euse·s et chorégraphes.

Un groupe de travail entièrement consacré à la danse a donc été lancé en 2024. Les premières discussions avaient mis en évidence deux thématiques distinctes : les **conditions de travail des danseur·se·s** et les **questions propres à la gestion des compagnies de danse**. ASPRO a donc décidé de créer deux groupes de travail : un GT Danse dédié aux conditions de travail ("GT Danse - Conditions de travail" et un autre GT dédié aux compagnies en général, non spécifique au secteur de la danse (voir page 16).

Dans le cadre du GT Danse - Conditions de travail, deux réunions ont eu lieu au cours de l'année 2025. La première a permis de clarifier les thèmes à traiter par le GT et de lancer un sondage pour collecter l'ensemble des questions des membres du GT. ASPRO a synthétisé les réponses dans un document présenté et discuté lors d'une deuxième réunion du GT Danse. Certaines questions ont trouvé leurs réponses dans des **documents complémentaires élaborés par ASPRO** et partagés au GT (ex. contrat type, démarches en cas de maternité, revues des compléments de santé). D'autres thèmes ont été remontés au niveau de la Theater Federatioun et du Ministère de la Culture (ex. formation continue, équité de traitement entre artistes locaux·ales et étranger·e·s).

Nos membres danseur·euse·s motivé·e·s de participer à ce groupe de travail peuvent contacter ASPRO ou s'adresser directement à Piera Jovic, représentante du CA qui coordonne le groupe de travail.

Les compagnies

ASPRO est régulièrement contactée par ses membres pour des questions qui concernent les compagnies et les collectifs. Les salariées y répondent dans la mesure du possible en sachant que l'aspect gestion d'associations et de projets n'entre pas dans les missions d'ASPRO qui soutient et représente ses membres pour tout ce qui a trait à leur réalité de travail en tant qu'indépendant·e·s. Conscient que les responsabilités liées aux compagnies peuvent peser lourdement sur les épaules de nos membres et que pour l'instant il n'y a pas d'instance compétente pour les conseiller, le CA d'ASPRO a décidé en 2025 d'ouvrir un **groupe de travail ponctuel pour mieux identifier les besoins et les revendications** de nos membres et de trouver éventuellement une solution. 10 membres ont participé à une réunion en ligne le 6 août 2025 (3 s'étant excusé·e·s) qui a permis de comprendre que les situations et donc les besoins varient fortement en fonction des asbl (conventionnées ou non, danse ou théâtre, structures regroupant de nombreux·ses artistes ou structures organisées autour d'une personne metteur·e en scène/chorégraphe...). Globalement, il existe un désir d'échange entre les participant·e·s du groupe de travail ainsi qu'une demande d'accompagnement ou de conseil dans les démarches administratives.

Le CA d'ASPRO a décidé par la suite de **ne pas élargir ses missions** pour se concentrer sur les objectifs fixés à la création de l'association : réunir, soutenir et représenter les professionnel·les *indépendant·e·s* du spectacle vivant.

Par ailleurs, les besoins exprimés par les membres de ce groupe de travail ont été **portés à la connaissance du Ministère de la Culture** lors de l'entrevue d'ASPRO avec le ministre le 17 novembre 2025. ASPRO a insisté sur la nécessité de créer un guichet d'information au sein du ministère ou au sein de toute autre institution pertinente pour répondre aux questions des compagnies et collectifs. Suite à cette entrevue, ASPRO a transmis un catalogue de questions régulièrement posées au sujet de la gestion de compagnies ou de production au Ministère de la Culture afin de leur donner une idée précise des compétences requises pour y répondre.





Les projets d'ASPRO en 2025

L'inclusion – *Trau dech, Konscht !*

Depuis sa création en 2021, le groupe de travail « inclusion » s'est donné un objectif principal, à savoir le **développement de la création inclusive pour plus d'inclusion et de diversité sur les scènes du Luxembourg**. Le groupe de travail s'est fixé trois objectifs à court et à moyen terme :

- ❑ Soutenir les artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques professionnel·le·s, en cours ou avec un désir de professionnalisation
- ❑ Sensibiliser et former les artistes du spectacle vivant sans besoins spécifiques au travail créatif inclusif
- ❑ Favoriser l'échange entre artistes du spectacle vivant avec et sans besoins spécifiques



Après un premier projet d'inclusion réalisé en 2023, ASPRO a participé en 2024 une deuxième fois à l'appel à projets « Accès à la Culture » du Ministère de la Culture afin de mettre en œuvre en 2025 le projet ***Trau dech, Konscht !*** en collaboration avec Info-Handicap.

Le projet s'est adressé d'un côté à des artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques professionnel·le·s, en cours ou avec un désir de professionnalisation et de l'autre côté à des artistes professionnel·le·s sans besoins spécifiques intéressé·e·s par la création inclusive. ***Trau dech, Konscht !*** s'est décliné en deux volets différents :

- ❑ une **table ronde** sur le sujet de ***La création inclusive - formats et processus*** qui a eu lieu le 10 mai 2025 au Cercle Cité à Luxembourg-ville.
- ❑ une journée de **workshops de théâtre inclusifs** le 17 mai 2025 à l'Institut St Joseph d'elisabeth handicap à Betzdorf.



L'inclusion – *Trau dech, Konscht !*

La **table ronde** intitulée ***La création inclusive – formats et processus*** a réuni des intervenant-e-s de différents domaines :

Sandra Beck, pédagogue/médiatrice de danse

Harry Briel de St. Joseph –elisabeth

Jessica Theis, photographe

Dagmar Weitze d'ASPRO

Christine Zimmer d' Info-Handicap

Malheureusement, Lisette Reuter de l'organisation allemande Un-Label (<https://un-label.eu>) a dû annuler sa présence pour des raisons de santé. Suite à l'absence de l'experte internationale, la discussion, animée par Claire Wagener, s'est organisée autour de la pratique inclusive au Luxembourg, des initiatives existantes, des besoins et des perspectives. Une dizaine de personnes ont assisté à la table ronde au Cercle Cité à Luxembourg.



L'inclusion – *Trau dech, Konscht !*

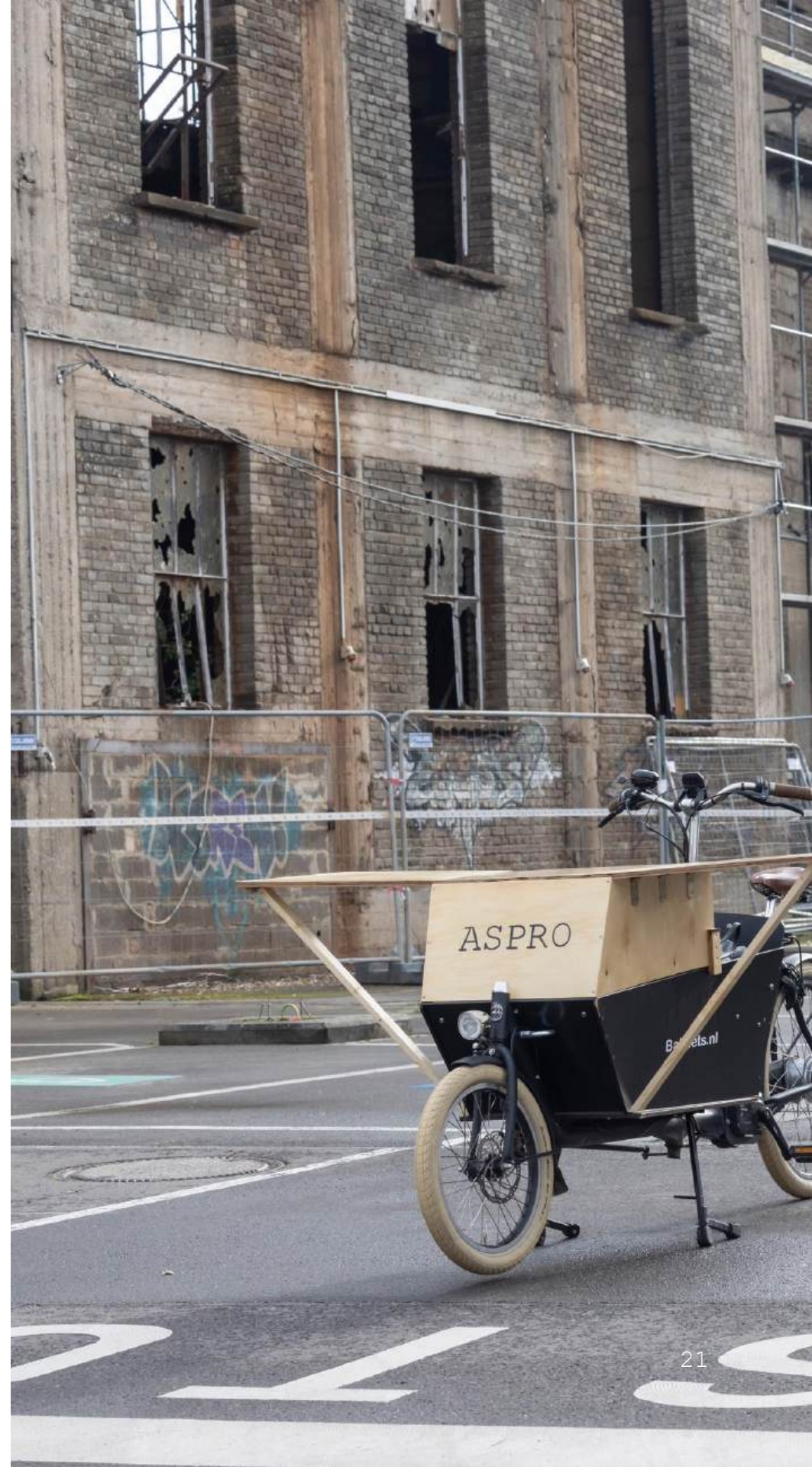
La journée de **workshops de théâtre inclusifs** du 17 mai 2025 à l'Institut St Joseph d'elisabeth handicap à Betzdorf a été dirigée par trois intervenant-e-s de la structure allemande **Un-Label** (<https://un-label.eu>) : Charlott Dahmen, Anna Scholten et Konrad Wolf. Une trentaine de personnes – artistes avec et sans besoins spécifiques, accompagnateur·rice·s – ont participé aux workshops qui ont été documentés par la photographe Jessica Theis. Un échange convivial a clôturé la journée de workshops.

La santé mentale – Projet Quabi-Scal

L'idée de la nécessité d'une évaluation de la santé mentale dans le secteur culturel a émergé lors des discussions du groupe de travail "Santé et Culture" mis en place pour la revue de la stratégie culturelle d'Esch-sur-Alzette. Céline Schall, chercheuse en sciences de la Culture auprès de l'Université du Luxembourg en poste au sein du service culture de la ville d'Esch-sur-Alzette, a contacté ASPRO en 2024 **en vue de l'élaboration et de l'implémentation d'un questionnaire** à cette fin. Au cours de l'année 2025, les travaux d'élaboration de ce questionnaire ont été lancés dans le cadre d'un GT Santé mentale d'ASPRO. Cependant, la complexité des métiers dans le secteur artistique et culturel (ex. multiplicité de métiers, de contrats, de statuts) croisée à celle de l'évaluation de la santé mentale a amené le GT Santé mentale d'ASPRO à reporter le lancement de cette étude à 2026, afin d'avoir le temps nécessaire pour développer un questionnaire qui couvre au mieux toutes les dimensions de la vie des travailleur·euse·s du secteur culturel.

Désormais appelée "Quabi-Scal", cette étude vise à **collecter et analyser des données sur la qualité de vie (Qua) et le bien-être (Bi) des travailleurs-euses indépendant-e-s et des salarié-e-s du secteur artistique et culturel au Luxembourg (Scal)**. Une fois le questionnaire lancé et clôturé, des **focus groups** rassemblant des représentant-e-s des différents groupes cibles seront ensuite organisés. L'objectif sera de mieux comprendre les résultats du questionnaire en mettant en lumière de façon plus concrète les préoccupations, les difficultés, les causes impactant leur qualité de vie et leur bien-être. L'étude sera réalisée selon le cadre éthique de l'Université du Luxembourg afin d'assurer la sécurité et l'anonymat des participant-e-s.

Nous espérons pouvoir présenter les résultats de cette étude au plus tard au premier trimestre 2027.





Les relations externes d'ASPRO en 2025

Le Ministère de la Culture

ASPRO a eu le 17 novembre 2025 une **entrevue officielle avec le Ministre de la Culture Éric Thill** en présence de Carl Adalsteinsson, Nadine Erpelding et Janina Strötgen. Notre délégation a eu l'occasion de présenter les différents chantiers d'ASPRO et d'évoquer des doléances de nos membres. La discussion a porté e.a. sur une réflexion qu'ASPRO mène depuis très longtemps, dans une optique de prévention d'abus de pouvoir et en vue d'un secteur dynamique et innovant : le **principe de rotation dans les postes de direction des structures culturelles**. D'autre part, ASPRO a fait part de ses préoccupations et des actions prévues en matière de santé mentale des professionnel·les du spectacle vivant. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre a proposé d'allouer à ASPRO un budget supplémentaire afin de proposer à ses membres la formation **Premier Secours en Santé Mentale** organisée par la Ligue Santé Mentale.

Par ailleurs, ASPRO est en **échange régulier avec différents services du Ministère de la Culture** selon les dossiers en question (notre représentante Janina Strötgen, Tammy Tangeten du Service de l'orientation et du soutien des artistes et intermittent/es du spectacle vivant, Laurence Brasseur de l'Observatoire de la culture...). ASPRO reste également en relation avec le **Comité de déontologie** du Ministère de la Culture afin de relayer les doléances de ses membres de manière anonyme.

Des membres d'ASPRO – Jean Bermes et Giovanni Zazzera jusqu'en octobre 2025, Piera Jovic à partir de novembre 2025 – font partie de la **Commission consultative du Ministère de la Culture** qui a pour mission de conseiller la·le ministre au sujet des mesures de soutien au bénéfice des artistes professionnel·les indépendant·es et des intermittent·es du spectacle ainsi que des bourses d'aide à la création artistique et au développement professionnel de l'artiste. Ces membres ont été nommé·e·s sur proposition de l'ULASC qui a choisi 8 représentant·es parmi les associations qui la constituent. La Theater Federatioun est représentée dans cette commission également par des membres d'ASPRO : Paul Schumacher jusqu'en octobre 2025, Sara Goerres à partir de novembre 2025, avec Jill Christophe comme membre suppléante .





Dès sa première réunion pendant la crise du Covid en 2020, ASPRO a fait partie de l'**ULASC** (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel) qui regroupe de manière informelle les associations professionnelles du secteur culturel : AAPL, ACTORS.LU, A:LL, ALTA, ASPRO, FLAC, FAMIL et LARS. Anne Simon et Peggy Wurth y représentent ASPRO. L'ULASC traite les sujets qui concernent tou-te-s les professionnel-le-s du secteur culturel et tente de trouver à chaque fois un dénominateur commun en tenant compte des différents besoins et situations. Elle est l'interlocutrice du Ministère de la Culture.

L'ULASC a décidé en 2025 de prendre à bras le corps deux chantiers importants et complexes : **la propriété intellectuelle et la déontologie/l'abus de pouvoir**. Un premier état des lieux interne a été fait pour savoir où en étaient les associations au sujet des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle. Il a été constaté qu'il reste un important travail de sensibilisation et d'explication du cadre légal à faire. Les deux sujets continueront à être à l'ordre du jour de l'ULASC en 2026.

En juin 2025, l'**ULASC a rejoint la manifestation nationale** du 28 juin et a publié un communiqué de presse afin d'attirer l'attention sur les préoccupations et les défis des professionnel-le-s de la culture :

1. Garantir une rémunération juste et équitable
2. Respect de la charte de déontologie
3. Droits d'auteur
4. Cadre légal
5. Education
6. Engagement pour les revendications de l'intersyndicale

L'ULASC

Kultur | lx

ASPRO a rencontré la direction de Kultur | lx suite à des doléances et des questions de ses membres. Cette entrevue a été très positive. D'une part, ASPRO a pu présenter et obtenir des réponses constructives sur les différentes remarques collectées auprès de ses membres. D'autre part, Kultur | lx a encouragé les potentiel·le·s et/ou actuel·le·s bénéficiaires de leurs aides à se sentir libres de communiquer avec eux, aussi bien avant, pendant ou après un projet particulier qu'il ait été accepté ou non. Leurs services sont toujours disposés à donner des explications ou des conseils pour clarifier toute incompréhension.

Kultur | lx a aussi donné son accord pour un rendez-vous annuel avec ASPRO afin de faire le point sur ce qui fonctionne et éventuellement sur ce qui fonctionne moins bien.

MOSAIK – Kultur Inklusiv

ASPRO fait partie du réseau inclusif **MOSAIK Kultur inklusiv** depuis sa création. MOSAIK réunit des structures culturelles et sociales ainsi que des artistes individuel·le·s engagé·e·s dans le domaine de l'art inclusif. Info-Handicap a repris la coordination du réseau en 2024 et reçu les fonds nécessaires pour engager une coordinatrice du réseau MOSAIK Kultur Inklusiv. Deux membres d'ASPRO (Dagmar Weitze et Laetitia Lang) faisaient partie du bureau exécutif de MOSAIK en 2025.

Plusieurs membres d'ASPRO participent aux groupes de travail organisés au sein de MOSAIK dont celui autour du **cadre de travail des artistes avec besoins spécifiques** qui concerne et intéresse tout particulièrement ASPRO.





ASPRO en interne en 2025

L'équipe salariée d'ASPRO

Grâce à une augmentation de sa dotation par le Ministère de la Culture, ASPRO dispose depuis mars 2025 d'une équipe de deux salariées : **Claire de Boursetty, coordinatrice des activités (8 heures par semaine)** et **Jill Christophe, administratrice (10 heures par semaine)**.

Elles sont à disposition des membres d'ASPRO via l'adresse info@aspro.lu. Selon les questions posées et leurs domaines de compétences respectifs, vous recevrez un retour de l'une ou de l'autre.

Claire sera votre interlocutrice pour tout ce qui concerne les **groupes de travail** : organisation des réunions, encadrement, suivi. Vu sa formation de juriste, elle pourra aussi vous conseiller dans des **questions juridiques**.

Jill reste votre personne de contact pour les **démarches administratives** (intermittence, TVA, impôts...) ainsi que pour les **services proposés aux membres** (assurances, accès site, accueil de nouveaux-elles membres...).

Toutes les deux recueillent vos doléances, se concertent et vous accompagnent selon vos besoins.

N'hésitez pas à faire appel à ASPRO en cas de questions, de problèmes ou simplement de besoin d'échange. Nous pouvons vous orienter vers les institutions compétentes le cas échéant ou alors vous accompagner nous-mêmes dans vos démarches selon nos possibilités. Nous sommes toujours joignables par mail info@aspro.lu et en cas de besoin, un entretien téléphonique peut être planifié pour conseiller les membres.



Réunions

- ❑ 14 réunions du Conseil d'administration
- ❑ 44 réunions de groupes de travail sur différents sujets ouverts à tou-te-s les membres ou ciblés par métiers ou réservés aux membres du CA
- ❑ 1 Assemblée générale le 14.03.2025
- ❑ 1 ASPRO Stammdësch en mai 2025 au parc de Merl
- ❑ 1 séance information sur la pension le 10.10.2025 à la Chambre des salariés
- ❑ 1 réunion de fin d'année le 22.12.2025 à la Banannefabrik, échange auquel ont participé une trentaine de membres et de personnes intéressées à le devenir



Séance information : pension

Le 10 octobre 2025, ASPRO a invité ses membres à une **séance d'information au sujet de la pension** organisée à la **Chambre des salariés** où Monsieur Dylan Theis, conseiller économique de la Chambre des salariés et intervenant au Life Long Learning Centre, a présenté le **fonctionnement du système de pension actuel** et les **points de vigilance spécifiques à la situation des indépendant-e-s**. Une bonne vingtaine de membres ont participé à la séance d'information, soit sur place à la Chambre des salariés soit en visioconférence, et ont pu poser leurs questions à la suite de la présentation très complète et accessible de Dylan Theis.

Cette séance d'information de deux heures sur un sujet précis qui intéresse ou préoccupe nos membres a été une très bonne expérience pour ASPRO, tout comme la collaboration avec la Chambre des salariés. Le CA réfléchit actuellement à d'autres sujets à proposer en 2026 au même format.





Services aux membres

- ❑ 14 **newsletters** envoyées à toutes les membres avec les actualités du secteur et des informations pratiques et 4 newsletters ciblées envoyées à des métiers spécifiques avec des appels à candidatures.
- ❑ **Espace Membres** : une interface interne du site internet accessible aux membres avec un mot de passe. Y sont publiés les actualités du secteur (appels à projet, informations du Ministère de la Culture et des administrations étatiques...), des liens utiles et des documents modèles en français et en allemand (contrat type, factures...) ainsi que les adresses mails des membres.
- ❑ **Documents pratiques** : suite à une demande de nos membres ou en cas d'un besoin constaté par le CA, ASPRO élabore des guides thématiques et documents de référence, comme par exemple un document informatif sur les compléments santé (focus kinésithérapie, ostéopathie) à la demande du GT Danse.

Assurances

Depuis 2021 ASPRO propose à ses membres, en collaboration avec ACTORS.LU, **deux assurances** spécifiques pour les métiers du spectacle vivant :

- Une **assurance responsabilité civile exploitation** qui assure vis-à-vis des dommages causés aux tiers lors de l'exercice de sa profession (AXA).
- Une **assurance individuelle accident** qui couvre les accidents professionnels (et privés) et ce dans le monde entier (CHUBB).

Comme il s'agit d'une souscription collective pour les membres d'ACTORS.LU et d'ASPRO, nous bénéficions de tarifs préférentiels. La **RC exploitation** coûte à nos membres **20 € par an** et **l'assurance accident 130 € par an**.

En 2025, 36 membres d'ASPRO avaient souscrit une ou les deux assurances.

Pour 2026, la date-limite de souscription est le 27 mars 2026 pour l'assurance accidents (la date-limite pour la souscription pour la RC était le 25 février 2026).

En cas de questions et pour souscrire, contactez ASPRO : info@aspro.lu.



Doléances

Dès sa création, ASPRO a été une instance de contact pour ses membres qui ont rencontré des problèmes dans leur activité professionnelle. De temps à autre, ASPRO lance des sondages pour avoir une vision plus globale de la situation sur le terrain, mais les salariées tout comme les membres du CA se tiennent toujours à disposition pour recueillir des doléances des membres.

L'avantage de contacter ASPRO en cas de problème avec une structure culturelle est de ne pas se retrouver seul·e devant une structure productrice qui – vue la réalité de notre secteur – se trouve toujours en position de force par rapport à un·e professionnel·le indépendant·e. ASPRO peut vous conseiller et vous informer sur vos droits, ainsi que, le cas échéant, regrouper les doléances concernant une même structure. Elle peut prendre contact avec la structure en essayant de trouver une solution, elle peut s'adresser à la Theater Federatioun afin de négocier un accord sur une question de principe générale et elle peut relayer votre doléance de manière anonyme au Ministère de la Culture.

Même si nous sommes très heureux·ses de la confiance accordée par de plus en plus de membres qui nous adressent leurs doléances, nous sommes très inquiét·e·s d'avoir constaté en 2025 une augmentation des doléances et aussi de voir de nombreuses situations où les principes les plus basiques du droit sont ignorés par l'autre partie. Nous sommes souvent face à un jeu de pouvoir dans lequel il semble a priori évident que l'indépendant·e ne puisse pas s'en sortir gagnant·e. C'est ici que nous intervenons pour défendre nos membres afin de briser ce cercle vicieux, non seulement pour la·le membre concerné·e, mais pour tou·te·s nos membres qui sont amené·e·s à travailler avec cette structure. En 2025, nous avons à plusieurs reprises été confronté·e·s à une réalité plus déplorable encore : des litiges qui opposent deux de nos membres, l'un·e en tant qu'indépendant·e et l'autre avec sa casquette de responsable d'association. Nous espérons sincèrement que nos membres agissent entre eux·elles avec le même respect et la même équité qu'elles·ils attendent (à raison) du personnel des structures culturelles.

ASPRO est toujours à votre écoute en cas de problèmes : info@aspro.lu.

Communication



EVENT STAMMDËSCH 1/

ASPRO STAMMDËSCH

Donneschdeg 15. Mee
ab 18h
am Märeler Park an der Stad!

EVENT STAMMDËSCH

En 2025, Claire Thill et Clio Van Aerde se sont occupées de la présence d'ASPRO sur les réseaux sociaux. Cette communication représente pour ASPRO un moyen supplémentaire d'atteindre ses membres (en plus de la newsletter qui leur est exclusivement destinée), de rappeler ainsi des événements à venir ou des informations importantes et de créer en même temps une visibilité auprès des professionnel·les du secteur, des institutions culturelles et du grand public. C'est aussi un moyen d'attirer l'attention des professionnel·les du spectacle vivant qui ne sont pas encore membres.

6 réunions de communication ont eu lieu en 2025.

Actuellement ASPRO compte **559 followers sur Instagram** (23.03.2026) et 89 followers sur Facebook (23.03.2026). En moyenne les posts d'ASPRO ont entre 500 et 700 vues, en fonction du sujet. Le post le plus populaire a été celui publié en collaboration avec ACTORS.LU, ALTA, AAPL, ALL et LARS, pour la manifestation du 28 juin avec **7764 vues en total** (7619 sur Instagram et 145 sur Facebook).

ADMINISTRATION

NOUVAUTÉ TVA FRANCHISE

LE SEUIL DU RÉGIME
DE FRANCHISE PASSE
DE 35.000 € À 50.000 €
EN 2025.

ADMINISTRATION

